

NOUVEAU

Pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2019, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide d'un montant de 500 € pour financer leur permis de conduire.

Les apprentis doivent répondre aux critères suivants :

être âgé d'au moins 18 ans,

être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution,

préparer son permis B.

Cette aide est financée par France Compétences, la nouvelle instance de gouvernance de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Consulter le décret n° 2019-1 du 3 janvier 2019 relatif à l'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis

D'autres aides financières sont proposées : aide au transport, aide au double logement.

Retrouvez toutes les modalités auprès de l'assistant relations apprentissage.